

# DES **COMITÉS** QUI **ASSURENT** LA **VIGILANCE**

## **COMITÉ DES FINANCES**

- ✓ Il assure le contrôle et la vérification du mandat administratif confié au Conseil exécutif et à l'appareil de gestion de notre centrale.

## **COMITÉ DES STATUTS**

- ✓ Il étudie toute proposition de modification aux statuts et de modification ou d'abrogation de règlements.

## **COMITÉ D'ÉLECTION**

- ✓ Il collabore à l'organisation du Congrès général, particulièrement en ce qui a trait à la délégation et à la campagne électorale.
- ✓ Il est responsable du déroulement de l'élection et il contrôle le dépouillement du scrutin. La présidente ou le président du Comité assume la présidence d'élection.

## **COMITÉ PERMANENT DE CONCILIATION**

- ✓ Lors d'un conflit entre organismes affiliés ou entre notre centrale et un organisme affilié, ce comité veille à amener les parties à une entente sur le fond ou sur un mécanisme propre à mener à un règlement.

## **COMITÉ D'ENQUÊTE**

- ✓ S'il y a plainte concernant la gestion financière d'un affilié, un comité d'enquête peut être mis en place. C'est le Conseil général, après étude du rapport du Conseil exécutif, qui peut décider de la création de ce comité.

